

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 29 Janvier 2026

Délibération n°20260129_07

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : **70**

Présents : 35

Suppléants : 2

Pouvoirs : 9

= VOTANTS : 46

- dont « pour » : 46

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : DETR/DSIL 2026 : demande de subvention pour l'aménagement d'une ZAE à Mansle-les-Fontaines

Le jeudi 29 Janvier 2026, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 23/01/2026, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de Villejésus à AIGRE.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – CAILLAUD Nadia - GIRAUD-BERNARD Éric – CHAMPALOUX Didier – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – COYAUD Pierrick - KAUD Pascal – CAMY Bruno – RADOUX Loïc – GAGNAIRE Marie-Claire – LAMAZIERE Véronique – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe – THURU Marie-Danièle - MUGNIER Pierre-Hermann - BERTRAND Didier - PINGANAUD Paul - CLAVAUD Gérard – SEMON Laura - TEILLET Anne - MARCELIN Céline - FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - BOUCHET Éric - ETIENNE Murielle - SOURY Christine - MAGNANT Jocelyne – GOYAUD Philippe – **Arrivée de HENTRY Jimmy.**

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-BERNARD Anne-Marie suppléante de BOIZUMAULT Sylvie

2-RAMEZI Christelle suppléante de PINEAU Francine

Pouvoirs :

1-BORNE Bernard pouvoir à KAUD Pascal

2-DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à CAMY Bruno

3-TYSSANDIER Maguy pouvoir à LAMAZIERE V

4-LEMAIRE Marie-Claude pouvoir à CROIZARD Ch

5-TURLOT Françoise pouvoir à PINGANAUD Paul

6-LACROIX Aurélie pouvoir à ETIENNE Murielle

7-PINTUREAU Romain pouvoir à COYAUD Pierrick

8-SEVRIT Raymond pouvoir à DANEDE Laurent

9-MICHONNEAU Patrick pouvoir à GOYAUD Ph

Absents/excusés : GEOFFRION Olivier - COMBAUD Alain - BOUYSSSET Céline – LIOT Gérard – GUYON Jean-Guy
FLAUD Yves – POTEL Maryse - ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques – LASBUGUES Elisabeth - CHABAUTY James
ROULAUD Jean-Jacques - CECCHIN Catherine – PERRON Michelle - CRINE Jean-Jacques - CHAUSSEPIED Pierre –
DURAND Jean-Louis - LAVERGNE Didier - JEUNE Karine - CHARRIAUD Sébastien – VERGNAUD David –
BOURABIER Jacques – CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella – JÉROME Géraldine.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : DETR/DSIL 2026 : demande de subvention pour l'aménagement d'une ZAE à Mansle-les-Fontaines

Vu l'article L5214-16 du Code général des collectivités territoriales octroyant la compétence obligatoire « zones d'activités » aux communautés de communes,

Vu les statuts de la Communauté de communes Cœur de Charente en vigueur à la date de la présente délibération,

Sur proposition du bureau communautaire,

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie, du tourisme et de l'agriculture précise que dans le cadre du PLUi, une zone Uz a été délimitée sur la commune de Mansle-les-Fontaines (au nord), en vue d'y aménager une zone d'activités économiques.

Des entreprises ont sollicité la collectivité pour disposer d'une offre foncière pour implanter leur activité.

Une étude de faisabilité a été demandée à l'ATD16 en vue d'estimer le coût d'aménagement de la ZAE Nord de Mansle-les-Fontaines, d'une surface estimée à 3,3 hectares.

Monsieur le Vice-Président précise qu'à ce jour, la Communauté de communes n'est pas en mesure de satisfaire aux demandes précitées via l'offre foncière disponible sur d'autres communes, au regard de l'ancrage nécessaire des entreprises demandeuses sur le bassin de Mansle-les-Fontaines.

La viabilisation de cette zone permettrait l'implantation d'entreprises artisanales sur le secteur.

Monsieur le Vice-Président propose de concrétiser l'extension de la ZA Nord de Mansle-les-Fontaines pour répondre aux demandes des entreprises, et expose le plan de financement de l'opération :

DEPENSES		RECETTES		
Acquisition foncière	300 000,00 €	ETAT (DETR/DSIL 2026)	40,00%	317 846,46 €
Travaux d'aménagement de voirie et cheminement doux	319 172,00 €			
Travaux d'aménagement paysager	20 169,00 €			
Viabilisation des lots	90 760,00 €	Maître d'ouvrage (emprunt)	60,00%	476 769,69 €
Etudes et maîtrise d'œuvre	64 515,15 €			
TOTAL HT	794 616,15 €		100,00%	794 616,15 €

- Plans de situation de la future ZAE Mansle Nord -



ETAT DES LIEUX



Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le programme des travaux précité ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel précité ;
- **DE SOLLICITER** une subvention d'investissement auprès de la Préfecture de la Charente au titre des dotations 2026 (DETR/DSIL) ;
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération au titre du budget primitif 2026 et de créer un budget annexe, le cas échéant ;
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2026 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout acte en découlant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,



AR Prefecture

016-200072023-20260129-20260129_07-DE
Reçu le 30/01/2026